



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 avril 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Laurence Gillot, conseillère stratégique du cabinet du conseiller désigné, Martin Bisson, attaché politique et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Steven Boivin et Alyssa Dallaire.

CE-2022-310

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13 AVRIL À 9 H 30 ET 12 H 30, ET 20 AVRIL 2022 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 12 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 13 avril à 9 h 30 et 12 h 30, et 20 avril 2022 ainsi que de la séance spéciale tenue le 12 avril 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-311

AUTORISER LE PAIEMENT À BELL CANADA POUR DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX PIQM VOLET 1.5 LOT 6 CHEMIN VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc et de mise en place d'une piste multifonctionnelle ont débuté lors de l'année 2016 sur le chemin Vanier, entre les rues Brébeuf et Saint-Médard;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation de la piste multifonctionnelle, il a été nécessaire de procéder au déplacement d'une partie des infrastructures aériennes du réseau technique urbain appartenant à Bell Canada qui étaient en conflit avec la piste projetée;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à payer dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 100 000 \$ dans le cas présent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de 162 255,19 \$ incluant les taxes, à Bell Canada pour les travaux de déplacement des réseaux techniques urbains conflictuels nécessaires dans le cadre du projet de construction de la piste multifonctionnelle sur le chemin Vanier, entre les rues Brébeuf Saint-Médard.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-017-89571	148 160,61 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égouts et remise en état des réseaux - Réseaux techniques urbains
04-13493	7 056,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 038,47 \$	TVQ à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-312

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE VERNON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Vernon, dossier RS-22-047, comme illustré au plan numéro CRO-22-100 du 9 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Vernon	Nord	À partir du chemin Vanier, sur une distance de 83 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-100 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-313

PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - VOLET 2 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - INVERSION DE L'EMPLACEMENT ENTRE LE TROTTOIR ET LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE EN RIVE EST DU BOULEVARD DE LA CITÉ ENTRE LES BOULEVARDS DE LA GAPPE ET MALONEY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-628 du 14 octobre 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif, pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'inversion de l'emplacement entre le trottoir et la piste multifonctionnelle en rive est du boulevard de la Cité, d'une longueur de 316 m, entre les boulevards de la Gappe et Maloney, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} février 2021, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 63 116 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'inversion de l'emplacement entre le trottoir et la piste multifonctionnelle en rive est du boulevard de la Cité, entre les boulevards de la Gappe et Maloney;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'inversion de l'emplacement entre le trottoir et la piste multifonctionnelle en rive est du boulevard de la Cité, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 135 342 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'inversion de l'emplacement entre le trottoir et la piste multifonctionnelle en rive est du boulevard de la Cité, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux d'inversion de l'emplacement entre le trottoir et la piste multifonctionnelle en rive est du boulevard de la Cité, entre les boulevards de la Gappe et Maloney ont été effectués pour un coût réel imputable de 135 342 \$, et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux d'inversion de l'emplacement entre le trottoir et la piste multifonctionnelle en rive est du boulevard de la Cité, au montant de 63 116 \$ imputable, soit le montant maximal de l'aide accordée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-314

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - CONSTRUCTION D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE CAVEAU, ENTRE LE BOULEVARD WILFRID-LAVIGNE ET LA RUE SAMUEL-EDEY - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2021-573 du 24 août 2021, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un lien cyclable sur la rue Caveau, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Samuel-Edey, d'une longueur approximative de 750 m, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2021, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 46 874 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de construction d'un lien cyclable sur la rue Caveau, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Samuel-Edey;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'un lien cyclable sur la rue Caveau, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 64 840 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction d'un lien cyclable sur la rue Caveau, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Samuel-Edey, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de construction d'un lien cyclable sur la rue Caveau, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Samuel-Edey, ont été effectués pour un coût réel imputable de 64 840 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction d'un lien cyclable sur la rue Caveau, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Samuel-Edey, au montant de 32 420 \$ imputable, soit 50 % des dépenses admissibles.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-315

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - CONSTRUCTION D'UN LIEN CYCLABLE SUR LES RUES BELMONT, GLENWOOD ET EASTERN, ENTRE LE CHEMIN D'AYLMER ET LE BOULEVARD DE LUCERNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÈNES - GILLES CHAGNON ET CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2021-573 du 24 août 2021, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un lien cyclable sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, entre le chemin d'Aylmer et le boulevard de Lucerne, d'une longueur approximative de 1 210 m, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2021, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 78 971 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de construction d'un lien cyclable sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, entre le chemin d'Aylmer et le boulevard de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'un lien cyclable sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 101 412 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction d'un lien cyclable sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, entre le chemin d'Aylmer et le boulevard de Lucerne, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de construction d'un lien cyclable sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, ont été effectués pour un coût réel imputable de 101 412 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction d'un lien cyclable sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, entre le chemin d'Aylmer et le boulevard de Lucerne, au montant de 50 706 \$ imputable, soit 50 % des dépenses admissibles.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-316

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - SECTEUR DES RUES DUCERRE ET CHARLES-DESNOYERS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE ET DU LAC-BEAUCHAMP - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT ET DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-129 du 13 mars 2019, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Stantec Experts-conseils ltée, un mandat pour la réfection des services municipaux sur la rue Charles-Desnoyers et dans le secteur de la rue Ducerre pour un montant total approximatif de 236 768,76 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 183005 a déjà été approuvée pour un montant de 22 159,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-conseils ltée, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 32 886,80 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de chantier et bureau portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 55 045,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 183005 pour un montant de 22 159,13 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 32 886,80 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils Itée., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux sur la rue Charles-Desnoyers et dans le secteur de la rue Ducerre, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 55 045,93 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 291 814,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-006-89572	30 030,03 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3058 - Honoraires professionnels - Rue Ducerre
04-13493	1 430,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 426,60 \$	TVQ à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-317

SOUSSION 2022 SP 036 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE - ZONE A - REMPLACEMENT DE L'EXUTOIRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 201-420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels de réalisation d'une étude d'avant-projet « Bassin versant du ruisseau Wabassee – Zone A - Remplacement de l'exutoire », dans le secteur Gatineau, pour un montant total de 344 810,03 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mars 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-131-89573	314 857,51 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 21-3093 - Wabassee - Exutoire
04-13493	14 995,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 957,52 \$	TVQ à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-318

SOUSSION 2021 SP 098 - VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION - BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 10087548 Canada inc./Excavation GTS, 930, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J3, pour les travaux de mise en place d'une nouvelle vanne de réduction de pression en rive du boulevard des Hautes-Plaines, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 746 534,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 mars 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30805-013-89574	200 000,00 \$	Travaux de réfection, réseaux d'aqueduc et d'égout - 16-3095 - Vannes de réduction de pression - Boulevard des Hautes-Plaines
06-30849-015-89575	200 000,00 \$	Ouvrages d'art - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 16-3095 - Vannes de réduction de pression - Boulevard des Hautes-Plaines
06-30870-012-89576	160 000,00 \$	Travaux de réfection, réseaux d'aqueduc et d'égout - 16-3095 - Vannes de réduction de pression - Boulevard des Hautes-Plaines
18-14031-041-89577	121 685,10 \$	Enveloppe travaux correctifs aux réseaux et usines - 16-3095 - Vannes de réduction de pression - Boulevard des Hautes-Plaines
04-13493	32 465,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	32 383,90 \$	TVQ à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-319

SOUSSION 2021 SP 472A - FOURNITURE D'UN PONCEAU RECTANGULAIRE PRÉFABRIQUÉ EN BÉTON ARMÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme A. & J.L. Bourgeois ltée, 1745, route Marie-Victorin, Contrecoeur, Québec, J0L 1C0, pour la fourniture d'un ponceau rectangulaire préfabriqué en béton armé qui sera utilisé lors de travaux de réfection d'un ponceau du boulevard Labrosse sur la base d'un prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 479 723,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21008-203-89578	438 051,94 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3090 - Ponceau - Boulevard Labrosse
04-13493	20 862,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 809,95 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-320

SOUSSION 2021 SP 451 - LOCATION DE PELLES AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la location de pelles avec opérateur, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 11 mars 2022, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

- À la firme Carol Bernier excavation inc., 103, rue Clermont, Cantley, Québec, J8V 3W5, pour les sections 2 et 3, pour un montant total approximatif de 271 053,56 \$ incluant les taxes;
- À la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la section 1, pour un montant total approximatif de 173 554,76 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
18-20017-003 (à venir)	444 608,33 \$	Travaux publics - Reprofilage des fossés

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-321

SOUSSION 2022 SP 040 - FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes DJL Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, et Pavage Coco inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud, le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la ville, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 14 mars 2022 et suivant le tableau des prix annexés, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Lors de l'approvisionnement, le Service des travaux publics devra tenir compte des points suivants :

- Des secteurs à desservir;
- De la distance de l'usine;
- Des coûts de transport;
- Du temps d'attente;
- Des heures de pointe de circulation;
- Des prix soumis.

De plus, que ce comité autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat d'enrobés bitumineux à chaud au-delà des quantités inscrites à la formule de soumission, et ce, selon les besoins réels et jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les contrats seront valides à partir du 15 mai 2022 ou de la date de fin de la période de dégel des routes zone 1 et se termineront le 4 décembre 2022.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31210-625	Rues pavées/asphalte
02-31210-639	Rues pavées - Autres matières non comestibles

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-322 **SOUSSION 2021 SP 387 - FOURNITURE DE CAMIONS AVEC BOÎTE DE SERVICE ET GRUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Carl Ford inc., 901, rue Dollar, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de camions avec boîte de service et grue pour un montant total de 364 903 \$ incluant les taxes, pour les sections 1 et 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 février 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30866-003-89579	133 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules - Travaux public - Camion 1 T. - 310HA265
06-30836-055-89580	31 172,13 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Travaux publics, Service de police, autres - 310HA265 fin add.
18-19013-032-89581	115 000,00 \$	Programme de remplacement – Véhicules et machinerie - Camion 1/2 T 4X4 - 131TB443
06-30836-056-89582	54 032,94 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Travaux publics, Service de police, autres - 131TB443 fin add.
04-13493	15 868,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 829,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-323 **SOUSSION 2021 SP 396 - TRAITEMENT DES TOURS D'EAU ET DES FONTAINES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme NCH Canada inc., 253, Orenda Road, Brampton, Ontario, L6T 1E6, pour le traitement chimique des tours d'eau et des fontaines pour une période de cinq ans, pour un montant total de 338 820,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mars 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
Plusieurs édifices : objet 532	50 823,06 \$ (avril à décembre 2022)	Entretien des édifices

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2023 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-324

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 28 ET 29 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 2 km et de 7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2022 du Tamarack Ottawa Race Weekend nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements le dimanche 29 mai 2022, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2022 du Tamarack Ottawa Race Weekend, à savoir :

Le circuit de 7 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 29 mai 2022. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 28 mai à 13 h le dimanche 29 mai. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h le dimanche 29 mai :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue Graham et la rue Gamelin;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre la rue Saint-Jean Bosco et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Pont Alexandra.

Le circuit de 2 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 29 mai 2022. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 28 mai à 13 h le dimanche 29 mai. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 29 mai :

- Pont Chaudière;
- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2022-325

SOUSSION 2021 SP 025 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCES DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de biens meubles, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'organisme ou les organismes au nom de la municipalité;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a fait l'analyse des soumissions déposées. La Ville accepte les produits d'assurances pour son portefeuille d'assurance automobiles suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a adjugé un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, et ce, selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;
- que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé pour un montant approximatif de 365 215 \$;
- que la Ville de Gatineau s'engage à verser en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;
- que la Ville de Gatineau autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, et ce, à même le poste budgétaire 02-19100 – Gestion des assurances.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-326

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 POUR UN MONTANT DE 650 741,95 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 AVRIL 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 650 741,95 \$ pour la période du 7 au 13 avril 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-327

AMÉNAGEMENT D'UN PLACOTTOIR AU CENTRE-VILLE DEVANT LE 75, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QU'une place éphémère est un espace public aménagé de manière temporaire sur une emprise de rue et que ces places se veulent des lieux de rencontre et d'animation accessibles et ouverts à tous;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, de concert avec divers commerces environnants, a converti en 2019 et en 2021 un espace de stationnement en espace éphémère devant le 75, rue Eddy afin de rendre l'artère commerciale de la rue Eddy plus conviviale et attrayante et que l'aménagement du placotoir s'est avéré une expérience hautement positive;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite à nouveau installer son placotoir au même emplacement en 2022 et le rendre accessible au grand public;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme assumera tous les coûts en lien avec l'entretien et l'utilisation de la place éphémère :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité autorise le retrait de la case de stationnement numéro 450 devant l'immeuble situé au 75, rue Eddy et l'aménagement d'un placotoir dans cet espace, et ce, pour la période du 5 mai au 31 octobre 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-328

AFFECTATION TEMPORAIRE POUR LINDA LABONTÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLÈRE AUX PROJETS SPÉCIAUX - AMÉLIORATION CONTINUE POUR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 385 000 \$ accordée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de conseillère aux projets spéciaux – Amélioration continue, du Service des infrastructures pour une période maximale de trois ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Linda Labonté à un surcroît de travail à titre de conseillère aux projets spéciaux - Amélioration continue pour le Service des infrastructures pour une période maximale de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2022.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Vice-président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif